



La lettre de l'Investisseur

Janvier 2022



L'INFO

Amundi et le Crédit Agricole dans le top 10 des entreprises françaises les plus responsables

Environnement, Social, Gouvernance (ESG) : quelles entreprises sont les plus vertueuses, en France ?

Réalisé par le magazine Le Point en partenariat avec l'institut de recherche allemand indépendant Statista, le palmarès 2022 des 250 entreprises les plus responsables de France classe le **Crédit Agricole et Amundi respectivement en 8^e et 9^e position.**

Plus de 2 000 entreprises ont ainsi été évaluées sur trois grands domaines :

- **Environnement** : émissions de carbone, consommation d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables...
- **Social** : nombre d'heures de formation, accidents du travail, turnover...
- **Gouvernance** : part de femmes dans le conseil d'administration, performance financière, dépenses R&D...

À noter que le Crédit Agricole et Amundi représentent les deux seules entreprises financières apparaissant dans le top 20 de ce palmarès.

Classement réalisé sur les sociétés dont le siège est situé en France et comptant au moins 500 salariés.

ÉCLAIRAGE DES MARCHÉS



Après une année 2020 fortement marquée par la crise sanitaire, la croissance a « mécaniquement » et fortement repris partout dans le monde. Elle reste toutefois inégale selon les zones géographiques et les secteurs d'activité.

Interview de Thierry Dherbecourt,
Spécialiste Produits - Conseils en Investissement, Amundi

Quel bilan faites-vous de l'année 2021 ?

Thierry Dherbecourt : La croissance a été historiquement forte en 2021, avec un PIB (Produit Intérieur Brut) en augmentation de + 5,9 % au niveau mondial, soit + 5 % sur les marchés développés et + 6,5 % sur les marchés émergents. Pourquoi de telles progressions ? Il s'agit essentiellement d'un **effet de « rattrapage » suite à la récession historique de 2020** - récession unique en son genre puisqu'elle n'a pas été provoquée par des déséquilibres économiques mais par des mesures sanitaires. Ainsi, l'arrivée des vaccins dès l'automne 2020 a permis de ré-ouvrir progressivement les économies et de soutenir la hausse des marchés actions. Ce mouvement mécanique de récupération jouera sans doute encore en 2022.

Les marchés financiers ont-ils pleinement bénéficié de cette croissance ?

T.D. : Effectivement, grâce au rattrapage « mécanique » de la croissance et au soutien monétaire et budgétaire des banques centrales et des États, les marchés financiers ont pu se ressaisir. Ainsi, **les marchés actions devraient terminer l'année 2021 à environ + 20 % en zone Euro et + 25 % aux États-Unis**, tandis qu'ils devraient reculer de 3 % dans les pays émergents*. On a rarement connu de telles performances !

Depuis fin 2020, ce contexte de forte reprise économique mondiale et de politiques financières accommodantes a permis aux entreprises de délivrer des **résultats globalement solides**, avec des **perspectives favorables pour les prochains mois**. Malgré les incertitudes suscitées par le dernier variant de coronavirus (Omicron), le contexte reste donc favorable, dans un environnement de taux d'intérêt toujours très bas.

Faut-il craindre un regain d'inflation ?

T.D. : Il est vrai que les récentes poussées inflationnistes ont fait craindre des risques pour la reprise de l'économie. Mais le débat reste ouvert, au niveau des experts économiques comme des banques centrales : **l'inflation est-elle temporaire ou plus persistante ?** Dans le viseur : la pénurie de matières premières et de main-d'œuvre (dans certains secteurs), les goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et la hausse des prix de l'énergie. Toujours est-il que **les banques centrales chercheront à maintenir des conditions de financement stables** pour ne pas fragiliser la reprise en cours.

Peut-on encore investir ?

T.D. : Certains marchés ou secteurs d'activité (comme les valeurs technologiques) présentent des valorisations élevées – autrement dit, leur cours de Bourse nous semble excessif – tandis que d'autres sont en retard. Il reste donc toujours des **sources de performance potentielle à explorer** pour les investisseurs, par exemple sur les marchés émergents et sur les valeurs défensives. Sous réserve que l'épidémie soit jugulée pendant l'hiver, **la reprise économique devrait se poursuivre** (certes de manière ralentie), bénéficiant de l'environnement de taux d'intérêt faibles et de conditions financières favorables.

Quelles opportunités pour cette nouvelle année ?

T.D. : La reprise économique ayant déjà été bien anticipée par les marchés financiers, **il sera sans doute nécessaire d'être sélectif dans ses investissements**, en recherchant notamment les entreprises capables de répercuter les hausses de coûts et ainsi de préserver leurs marges. Par ailleurs, nous traverserons sans doute des périodes de volatilité, en raison des incertitudes liées à la situation sanitaire (et ses répercussions sur l'activité économique) et de l'inflation. Il sera plus que jamais nécessaire d'**envisager ses investissements dans la durée**, et non dans une optique de gains à court terme.

Plus précisément, **des opportunités d'investissement de moyen/long terme pourraient se développer sur des thématiques environnementales et sociétales**, qui rencontrent une demande croissante : transition énergétique, amélioration des infrastructures (ex : logement, énergie, eau), réduction des inégalités sociales...

Interview réalisée le 13 décembre 2021

*Données source Amundi, indices dividendes réinvestis, en devises locales au 13/12/2021

LES 4 RÈGLES D'OR DE L'INVESTISSEUR

Vous êtes en capacité d'investir sur quelques années... et recherchez une performance supérieure à celle des placements sécurisés ? Quelques conseils pour investir sur les marchés financiers.



Se faire accompagner

Pas le temps ou pas l'envie de suivre de près les marchés financiers ? Plutôt que d'opter pour des actions en direct, privilégiez les « **fonds** » (ou « OPC »). Ces portefeuilles collectifs de plusieurs valeurs (actions, obligations...) sont gérés pour vous par des professionnels. Et si vous souhaitez déléguer entièrement la gestion de votre Plan d'Épargne en Actions (PEA) ou de votre assurance vie, pensez au **mandat de gestion**.



Diversifier

Investir sur différents actifs financiers, zones géographiques et secteurs d'activité permet de combiner plusieurs sources potentielles de performance et de **répartir le risque global de votre portefeuille**. Autrement dit, « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ».



Investir régulièrement

Parce qu'on a souvent tendance à investir lorsque les marchés ont déjà bien progressé, il est recommandé d'investir régulièrement. Vous pouvez ainsi mettre en place des **versements réguliers** vers un large choix de fonds, dans le cadre de votre compte-titres, du PEA ou de l'assurance vie.



Investir dans la durée

Si les placements actions offrent parmi les meilleurs rendements sur le long terme, ils sont aussi risqués et volatils. En règle générale, mieux vaut **viser le long terme pour ses investissements**, plutôt que de chercher des gains immédiats... ou d'être contraint de vendre de façon anticipée.

i "Trajectoires Patrimoine" : votre bilan patrimonial global avec votre Conseiller

Ce bilan personnalisé et gratuit permet de faire un **point global sur votre budget et sur votre patrimoine : banque, assurances, immobilier**. En fonction de vos besoins et à l'aide des simulateurs (impôts, retraite, prévoyance...), visualisez les différentes solutions possibles, leurs avantages et leurs limites.



PLACEMENTS

Le choix d'une offre 100 % engagée !

Lutte contre le réchauffement climatique, préservation de l'emploi, construction de villes durables... Vous aimeriez investir utile ou responsable, mais ne savez où donner de la tête face aux multiples communications « vertes » des acteurs financiers ? Premier financeur de l'économie en France, le Crédit Agricole a opté pour une gamme de placements 100 % engagée.

67 % des Français estiment qu'il est important que les établissements financiers prennent en compte les enjeux de développement durable dans les activités économiques qu'ils financent ou assurent*. Pourtant, ils peinent eux-mêmes à franchir le pas : seuls 18 % détiennent un placement durable*. En cause : une information peu claire, des idées reçues sur la performance... et de la méfiance.

L'investissement responsable, un incontournable

D'abord perçu comme un effet de mode, l'investissement responsable s'est aujourd'hui imposé dans le paysage des épargnants. Le concept : **intégrer les principes du développement durable dans la finance**. Autrement dit, investir avec une vision à long terme pour préserver les ressources humaines et naturelles. Au-delà des placements estampillés « responsables », les banques proposent aujourd'hui de nombreuses solutions pour donner du sens à son épargne : placements éthiques, thématiques ou qui recourent à des filtres ESG (Environnement, Social et Gouvernance)...

Un engagement dans l'ADN du Groupe Crédit Agricole

Depuis le lancement de son premier fonds responsable en 1986, bien des choses ont changé pour Amundi, la filiale du Crédit Agricole dédiée à la gestion d'actifs. La société française gère aujourd'hui **plus de 800 milliards d'euros d'actifs responsables et note chaque année plus de 13 000 entreprises** sur leurs comportements ESG. Baisse des émissions carbone, mixité des équipes dirigeantes, respect des droits humains, ou encore exclusion de certaines activités controversées : des **reportings ESG mensuels** sont progressivement mis en place sur les fonds du Groupe pour attester de leurs engagements concrets. « *Nous sommes convaincus que les entreprises qui n'intègrent pas des critères ESG dans leur stratégie se mettent potentiellement en risque pour l'avenir : risques physiques, de transition, de réputation...*

soutient Jean-Jacques Barberis, Responsable de l'Investissement Responsable à Amundi. *Aujourd'hui, tous nos fonds ouverts dédiés aux clients du Crédit Agricole ont des objectifs de performance ESG, en plus des objectifs financiers* ».

Quatre grands domaines d'engagement

Pas question de s'arrêter en si bon chemin : début 2021, le Crédit Agricole et Amundi développent en collaboration une gamme de placements 100 % engagée. Ces placements doivent nécessairement agir sur l'un de ces quatre thèmes : **soutenir les entreprises françaises, contribuer aux évolutions sociétales (le bien vieillir, la solidarité...), participer aux défis climatiques et environnementaux, et investir dans l'immobilier durable**. « *Ce qui est assez novateur sur le marché, c'est que nous avons opéré le mouvement sur un large champ de placements : fonds actions, fonds diversifiés, mais aussi immobilier et fonds à formule* » souligne Isabelle Scherschel-Fontaine, Directrice des Réseaux France du Groupe Crédit Agricole chez Amundi.

Des labels de référence

Parce que les offres de placements durables sont nombreuses et parfois peu lisibles, l'État a créé des labels : le **Label ISR** identifie les produits d'épargne qui cherchent à concilier performance financière et prise en compte de critères ESG ; le **Label Greenfin** atteste que les placements sont investis de manière significative dans des projets de transition énergétique et écologique ; le **Label Reliance** identifie les placements contribuant au financement des entreprises françaises, notamment les plus petites. En complément, le **Label Finansol** reconnaît les produits d'épargne solidaire. Actuellement, **6 placements sur les 10 de la nouvelle gamme du Crédit Agricole sont déjà labellisés**.

L'engagement, effet de mode ou transformation profonde de nos sociétés ? « Au-delà de notre responsabilité, nous sommes convaincus de l'intérêt de prendre en compte les dimensions humaines et environnementales dans nos choix d'investissement. C'est le sens de l'Histoire », conclut Isabelle Scherschel-Fontaine.



Investir « utile » dans le cadre d'un fonds à formule ?

C'est désormais possible avec ces nouveaux placements liés à des indices boursiers sélectionnant **les entreprises les mieux notées en matière de transition environnementale ou aux meilleurs comportements sociaux** (droit du travail, diversité, dialogue social...), parmi les plus grandes capitalisations françaises ou européennes.

> Commercialisation à partir du 6 janvier**, en assurance vie, compte-titres, PEA et PERI CTO.

*Sondage Opinion Way, juillet 2021. **Sous réserve d'agrément AMF et de commercialisation dans votre Caisse régionale.

Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ("DICI") en vigueur, disponible sur le site www.amundi.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus). Les OPC n'offrent aucune garantie de performance. Les informations de ce document ne sont données qu'à titre indicatif, et en tout état de cause ne sauraient engager la responsabilité d'Amundi Asset Management. Du fait de leur simplification, les informations fournies sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies à partir de sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Ces informations ne constituent en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation, une sollicitation d'achat et/ou de vente de parts ou actions des OPC ni une consultation d'ordre juridique ou fiscal, et par voie de conséquence, le contenu de ce document ne saurait vous dispenser de votre propre analyse et/ou du recours à un professionnel. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de "US Person" vous est fournie sur www.ca-sicavetfcp.fr.

Amundi Asset Management - Société par actions simplifiée au capital de 1 086 262 605 euros - Siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 - 437 574 452 RCS Paris. Crédit Photo : Gettyimages - Décembre 2021.